

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00941

**TRAVAUX DE SECURISATION DES ACCES ET DES
CHEMINEMENTS DES TOITURES DES BATIMENTS SITUES
AU 34 RUE NECKER A SAINT-ETIENNE MARCHE CONCLU
AVEC LA SOCIETE ECHELLE EUROPEENNE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1-1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à des travaux de sécurisation des accès et des cheminements des toitures des bâtiments situés au 34 rue Necker à Saint-Etienne, propriété de Saint-Etienne Métropole, pour un montant estimé inférieur à 20 000 € HT, et pour laquelle trois prestataires ont été consultés : ECHELLE EUROPEENNE, GROUPE TOMEL et ATTILA,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation directe, les sociétés suivantes ont remis une offre conforme :

- ATTILA – ZAC des Murons 355 rue Henri Guillaumet – 42160 Andrézieux-Bouthéon pour un montant de 9 899,61 € HT,
- ECHELLE EUROPEENNE - ZI Lyon Nord Solar Park 150 Bis rue Ampère - 69730 Genay pour un montant de 9 538 € HT,
- GROUPE TOMEL – 3 rue Gustave Delory 42000 Saint-Etienne pour un montant de 11 214,71 € HT,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées sur la base du critère unique du prix,

CONSIDERANT que l'offre proposée par la société ECHELLE EUROPEENNE est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif aux travaux de sécurisation des accès et cheminements en toitures des bâtiments situés au 34 rue Necker à Saint-Etienne est conclu avec la société ECHELLE EUROPEENNE sise Zi Lyon Nord Solar Park 150 Bis rue Ampère à 69730 Genay, n° de Siret : 433378981.

Envoyé en préfecture via DOTELEC - SRCI

Reçu en préfecture le 16 octobre 2024

Publié le 16 octobre 2024

ID : 99_AU-042-244200770-20241016-C20240094110

ARTICLE 2

Le marché est traité à prix unitaires. Le montant global du marché est de 9 538 € HT soit 11 445,60 € TTC. Les prix sont fermes et non actualisables.

ARTICLE 3

L'exécution des travaux commence à courir à compter de la date de notification du marché et se termine à la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, BATE /2313 HT/ NECKE-opération290.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 16/10/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX